

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31^{ème} jour du mois de mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur André VIGOUROUX.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mme Vanessa BERNARD, Mme Marie BELOIR, Mme Nadège BOSSE-OLLIVIER, Mme Annabelle COURTIN, Mme Audrey COURTIN, M. Emmanuel DAUPHIN, M. Patrice FERLET, M. Anthony FOURRE, M. François HERVE, M. Davie HOGRET, M. Pierre-Etienne LEDUC (arrivé à 20h38), Mme Aurélie PIEL, M. Gabriel POMMIER, Mme Géraldine VAUTIER, M. André VIGOUROUX.

Étaient absents, excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme Aurélie PIEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2026-03-01 : Mise en place des commissions

Le conseil municipal de la commune,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de Monsieur le maire de créer quatre commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

	Président	Maire et Adjoints	Conseillers
<i>Voirie, environnement et réseaux, Patrimoine immobilier</i>	André Vigouroux François Hervé (conseiller délégué)	Aurélie Piel Patrice Ferlet Marie Beloir	Emmanuel DAUPHIN / Anthony FOURRE David HOGRET / Gabriel POMMIER
<i>Finances – Administration générale - Urbanisme</i>	Aurélie Piel	André Vigouroux Patrice Ferlet Marie Beloir	Vanessa Bernard / François HERVE Pierre Etienne LEDUC
<i>Vie associative (sports et culture) et Sociale (CCAS) - Communication</i>	Marie BELOIR	André Vigouroux Aurélie Piel Marie Beloir	Géraldine VAUTIER
<i>Affaires scolaire - Jeunesse</i>	Patrice Ferlet	André Vigouroux Aurélie Piel Patrice Ferlet	Annabelle COURTIN / Audrey COURTIN Nadège BOSSE-OLLIVIER Pierre Etienne LEDUC

Délibération n° 2026-03-02 : Fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints

Le conseil municipal de la commune de Châlons-du-Maine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-01 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 3 adjoints ainsi qu'un conseiller délégué ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- Le Maire : 28 %
- 1^{ere} adjoint : 8,25 %
- 2^{eme} et 3^{ème} Adjoint : 6,25 %
- conseiller délégué : 3,00 %

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonction	NOM Prénom	Taux de base voté en % de l'IN terminal de la fonction publique	Majoration éventuelle	MONTANT TOTAL EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	André VIGOUROUX	28 %		28 %	1027,00 €
1 ^{ere} Adjoint	Aurélie PIEL	8,25 %		8,25 %	339,12 €
2 ^{ème} Adjoint	Patrice FERLET	6,25 %		6,25 %	256,91 €
3 ^{ème} Adjoint	Marie BELOIR	6,25 %		6,25 %	256,91 €
Conseiller délégué	François HERVE	3,00 %		3,00 %	123,32 €

(Résultat du vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Délibération n° 2026-03-03 : Représentants au sein des régies Eau et Assainissement de Laval Agglo

Le conseil municipal doit proposer un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la Commune au sein des régies d'eau et d'assainissement de Laval Agglomération.

Après en avoir **DELIBERE**, le conseil municipal, à l'unanimité décide de proposer les représentants suivants :

- Titulaire : M. Patrice FERLET
- Suppléant : M. Emmanuel DAUPHIN

Délibération n° 2025-03-04 : Désignations des élus dans les différentes instances

DELEGUE LOCAL A LA DEFENSE

M. Vigouroux informe l'assemblée de la nécessité de désigner le correspondant défense de la collectivité.

Est **DESIGNE**, à l'unanimité :

- Monsieur Anthony FOURRE

DELEGUE REFERENT SECURITE ROUTIERE

M. Vigouroux informe l'assemblée de la nécessité de désigner le référent sécurité routière de la collectivité.

Est **DESIGNE**, à l'unanimité :

- Madame Aurélie PIEL, élue titulaire
- Monsieur Davie HOGRET, élu suppléant.

DELEGUE AU SYNDICAT T.E.M

M. Vigouroux informe l'assemblée de la nécessité de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour siéger au syndicat Territoire Energie Mayenne.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- Madame Aurélie PIEL, élue titulaire
- Monsieur Gabriel POMMIER, élu suppléant.

DELEGUE C.N.A.S

M. Vigouroux informe l'assemblée de la nécessité de désigner le représentant du conseil municipal au sein du Comité National d'Action Sociale.

Est **DESIGNE**, à l'unanimité :

- Madame Nadège BOSSE-OLLIVIER

COMMISSION d'APPEL d'OFFRES – MARCHES PUBLICS

M. Vigouroux informe l'assemblée de la nécessité de désigner trois élus titulaires et trois élus suppléants pour cette commission à caractère permanent.

Président : André VIGOUROUX

Titulaire : Madame Vanessa BERNARD
Madame Géraldine VAUTIER
Monsieur André VIGOUROUX

Suppléants : Monsieur François HERVE
Monsieur David HOGRET
Madame Aurélie PIEL

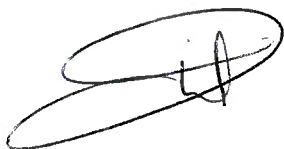
Informations et questions diverses

Prochain conseil municipal le 05 mai 2026

Séance levée à 22 h 03

Secrétaire de séance

Aurélie PIEL



Le Maire

André VIGOUROUX

